

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2011

L'An deux mille onze, le 12 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 septembre 2011.

PRESENTS : P. TRAPIER, R. RINALDI, M. BORDE, C. CAMPAGNE, J. COURIOL-VIGNE, J.M. BOCHATON, G. LAURENT-BOURGE, G. SAGNARD, H. GRANJON, G. MERLAND, S. MOURZELAS, J. GRANGEON, A. CHAABI, H. HELY, T. LECOMTE, N. DUPESSEY, N. BRUNET-ROUSSIER, C. ILLY (jusqu'au point 3), C. ABONNENC, M.F. MUHIEDDINE, S. BROT, S. TAULEIGNE, A. BERNE.

POUVOIR : M. GUILLERMIN à G. MERLAND, S. AUGIER-COLOMB à C. CAMPAGNE, P. GARCIA à M. BORDE, C. ILLY à R. RINALDI (à partir du point 4), G. GIRARD à A. BERNE, A. SARRION à S. TAULEIGNE.

EXCUSE : PH. MILLOT.

-X-X-X-

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2011 est approuvé.

1) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

-Association Sportive du Collège Jean Macé	2 329 €
- Bicross Portoïs	2 767 €
- Bike Club Portoïs	546 €
- Boxe Ring Portoïs	1 504 €
- Cyclotouristes Portoïs	1 126 €
- La Danse de Laeti	1 956 €
- La Flèche sous Bois	3 165 €
- Football Club Portoïs	8 422 €
- Jogging Club Portoïs	836 €
- Judo Jujitsu Taïso	9 133 €
- La Mouette	3 813 €
- La Pétanque Cheminote Portoïse	4 307 €
- Sports et Loisirs	3 952 €
- Tennis de Table Portoïs	3 031 €
- Twirling Club Loriol/Portes	6 046 €
- U.G.S.P	9 187 €
- USCP Basket	8 557 €
- USCP Volley	2 624 €
- USCP Tennis	5 954 €
- US Véore XV	14 094 €

– Viet Vu Dao	1 709 €
– Office Portois des Sports	1 940 €
– U.S.E.P.	2 000 €

	98 998 €

2) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € à l'*Ecurie Mistral* (Journées du Patrimoine), de 966,77 € à la FNACA (thé dansant), 900 € à l'association *Le Lièvre et la Tortue* (challenge A. HARTZ) et 5 200 € au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal.

3) TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 8 le coefficient multiplicateur de base appliqué aux tarifs de référence de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité et d'actualiser ce coefficient au 1^{er} janvier de chaque année par le rapport de l'indice du prix de l'année (n-2) / Indice du prix 2009.

Ce nouveau calcul de la taxe, imposé par la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, fait que la taxe portera uniquement sur la consommation électrique de l'usager (auparavant elle portait sur la facture) et évoluera en fonction de l'inflation (et non plus en fonction des hausses de tarification).

4) CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE(rapporteur : S. AUGIER-COLOMB).

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le renouvellement du CEJ qui prévoit :

- pour la partie *enfance*, le maintien de l'activité du multi-accueil et un développement sur le Relais Assistantes maternelles (+ 5H / semaine),
- pour la partie *jeunesse*, le maintien de l'accueil périscolaire, des actions art-brico-danse et semaine sportive et culturelle, un développement du secteur jeunesse étant inscrit pour 2012.

5) CUCS – AVENANT DE PROLONGATION (rapporteur : A. CHAABI).

Malgré le désengagement de l'Etat, significatif pour notre territoire (la commune perd 30 % de financement de l'Etat qui passe de 26xxx à 18 550 €), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de cet avenant qui reconduit pour 2011 le dispositif 2010.

6) CONVENTION DE PHASAGE URBANISATION RUE J. MACE (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention de phasage d'urbanisation rue Jean Macé avec la société KHOR IMMOBILIER qui prévoit la livraison de 20 logements entre 2013 et 2015.

7) PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX RUE MARCEL CHAMPION (rapporteur : R. RINALDI).

Comme suite à l'approbation du PLU, un certain nombre de parcelles, au droit de la rue Marcel Champion, est susceptible d'accueillir des projets de constructions. Considérant que l'urbanisation de ce secteur justifie des travaux d'établissement et d'adaptation des réseaux électriques, sans nécessiter des aménagements supplémentaires de la voie existante, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 100 % la part du coût des réseaux électriques mis à la charge des propriétaires fonciers situés dans une bande de 80 m au nord de la rue Marcel Champion;

Le montant de la PVR ainsi créée s'établit à 2.95 € TTC/m².

8) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 11/119 : non préemption sur la propriété de RESEAU FERRE DE FRANCE cadastrée sections AB 31, AB 32 et AB 35; Grangeneuve.

N° 11/120 : signature d'un marché avec APAVE pour la vérification des installations électriques du CMS, de l'Ecole Joliot-Curie (levée de réserves) et du RASED, pour un montant annuel HT respectif de 195 €, 350 € et 130 €.

N° 11/121 : encaissement d'un chèque de 2 890.88 € de GROUPAMA pour le remplacement d'un lampadaire endommagé le 9 octobre 2010 par un tiers identifié.

N° 11/122 : signature d'avenants au marché intitulé "Fournitures scolaires pour les écoles", avec la papèterie PICHON lot 1 : 2 250 €/TTC, lot 3 : - 2 250 €/TTC.

N° 11/123 : encaissement d'un chèque de 766.15 € de GROUPAMA, pour le remplacement du rideau métallique de la MJC, endommagé lors d'une tentative de vol, le 30 avril 2011.

N° 11/124 : signature d'avenants au marché intitulé "Aménagement de la rue Descartes...", avec ETDE, lot 2 – Tranche ferme : 10 321.21 €/HT et lot 2 – Tranche conditionnelle : 11 192.64 €/HT.

N° 11/125 : signature d'un marché avec la Société GEFCAU, pour la fourniture de repas pour les anciens, pour un prix de 24 €/TTC par repas pour un nombre maximum de 600 personnes (variation en plus ou en moins de 10 %).

N° 11/126 : signature d'un marché avec la Société ADEVA, pour la sonorisation de 4 événements associatifs et sportifs, lot 1 : 1 279,72 €/TTC, lot 2 : 340.86 €/TTC + option 89.70 €/TTC, lot 3 : 637.47 €/TTC, lot 4 : 484.38 €/TTC.

N° 11/127 : signature d'un marché avec l'entreprise FLEURONS DE LOMAGNE, pour la fourniture de paniers gourmands, d'un montant de 17.20 €/TTC le colis, base 800 (variation + ou – 20%).

N° 11/128 : signature d'un marché avec la société GDF-SUEZ, pour la fourniture d'un outil informatique de suivi, d'un coût annuel de 460.80 €/HT pour 18 points de livraison.

N° 11/129 : signature d'un contrat avec la société QUALICONSULT, pour une mission de contrôle technique pour la réhabilitation de l'école Fernand Léger, d'un montant de 5 600 €/HT.

N° 11/130 : signature d'un contrat avec la société QUALICONSULT, pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé pour l'aménagement de l'école Fernand Léger, d'un montant de 2 470 €/HT.

N° 11/131 : non préemption sur la propriété de Madame Nathalie SPIGA et Monsieur Laurent PIOT, cadastrée section AT 248, 5 Lot l'Abricotine.

N° 11/132 : non préemption sur la propriété de la SCI MOMAU, cadastrée sections AT 17 et 383, 6 rue Casanova.

N° 11/133 : non préemption sur la propriété de KRAFT IMMOBILIER, cadastrée sections AN 217 et 218, 108 rue Jean Jaurès.

N° 11/134 : non préemption sur la propriété de Monsieur Jaime MASSONS et Madame Odette CHAZOTTE, cadastrée section AW 40 rue Jean Moulin.

N° 11/135 : non préemption sur la propriété de l'ETAT – Ministère de l'Agriculture, cadastrée section AB 66, rue Montmousseau.

N° 11/136 : non préemption sur la propriété de Monsieur Denis VELY, cadastrée section AL 39, Le Clos des Vignes, allée des Pins.

N° 11/137 : non préemption sur la propriété de la SCI MOMAU, cadastrée section AT 385, 6 rue Casanova.

N° 11/138 : non préemption sur la propriété de Monsieur Gilles SEYVET et Madame Michelle GARCIA, cadastrée section AY 165, 4 rue Jean-Philippe Rameau.

N° 11/139 : non préemption sur la propriété de Madame Erika CHARENT, cadastrée section AN 177, 105 rue Jean Jaurès.

N° 11/140 : non préemption sur la propriété de Madame Eveline WYDAUW épouse GAUTHIER, Messieurs Guy WYDAUW, Yves WYDAUW, Madame Lisette BARRET, cadastrée section AO 122, 1 rue Henri Barbusse.

N° 11/141 : non préemption sur la propriété de Monsieur Jean-Léo GROS – SCI des Auréats, cadastrée sections AE 6, 8 à 12, les Auréats.

N° 11/142 : non préemption sur la propriété de Monsieur Mathieu LAGIER et Madame Cathy JEAN, cadastrée sections AT 305, 309, 310 et 312, 12 rue Frantz Schubert.

N° 11/143 : annulée.

N° 11/144 : encaissement d'un chèque de 432.11 € de GROUPAMA, pour le remplacement de la carte mère de l'alarme anti-intrusion de la salle Fernand Léger endommagée par la foudre.

N° 11/145 : non préemption sur la propriété de Madame Elisabeth MANDON et Monsieur Pascal DELOME, cadastrée section AO 19, 132 rue Jean Jaurès.

N° 11/146 : non préemption sur la propriété de Madame Gisèle RASPAIL et Monsieur Philippe BRANDENBUSCH, cadastrée section AO 311, 156 rue Jean Jaurès.

N° 11/147 : non préemption sur la propriété de Madame Gisèle RASPAIL et Monsieur Philippe BRANDENBUSCH, cadastrée section AO 310, 156 rue Jean Jaurès.

N° 11/148 : non préemption sur la propriété de Monsieur Pierre BOUVERON et Madame Lucette BERMOND, Alain BOUVERON, Max BOUVERON, Marie BOUVERON, Guy BOUVERON, André BOUVERON, Joëlle BOUVERON-NIGOUL, cadastrée sections AK 16 et 52, quartier les Auréats.

N° 11/149 : encaissement d'un chèque de 350.46 € de Monsieur Benoît GOURDON, pour le sinistre du 23 février 2011 relatif aux dommages portés sur des quilles de stationnement.

N° 11/150 : encaissement d'un chèque de GROUPEAMA d'un montant de 7 856 € pour le sinistre du 31 mai 2011 relatif au bris de vitres de la salle Fernand Léger lors d'actes de vandalisme.